



Fiche thématique

# Les violences conjugales

A L'INTENTION DES COUPLES





# Informations clés

## DÉFINITION

- ▶ Les violences conjugales renvoient à « **tout comportement au sein d'une relation intime qui cause des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui font partie de cette relation<sup>1</sup>** ». Il s'agit de violences exercées au sein d'un couple par l'un·e des deux partenaires. Le terme de violences conjugales s'applique aux couples, qu'ils soient mariés ou non (conjoint·e·s, concubin·e·s, petit·e·s ami·e·s). Il s'applique également aux couples séparés, la violence ou ses conséquences pouvant surgir après une rupture.
- ▶ La violence exercée par un·e partenaire intime peut revêtir différentes formes :
  - violences physiques (coups et blessures, meurtres),
  - violences psychologiques (menaces verbales, insultes, harcèlement, enfermement),
  - violences sexuelles (viol conjugal, fait d'être « prêtée à des amis »),
  - violences économiques et sociales (ressources financières confisquées par le/la conjoint·e, coupure des liens avec les ami·e·s et/ou la famille, isolement).

En général ces différentes formes de violences coexistent.

### ▶ Violence conjugale ou « simple » dispute ?

La différence entre une dispute ponctuelle et la violence conjugale est la **répétition** des violences, la pulsion agressive du partenaire avec la **volonté de dominer l'autre**, ainsi que son effet destructeur.

## VIOLENCE CONJUGALE ET INÉGALITÉ DE GENRE

- ▶ Il arrive que les femmes soient violentes dans leurs relations avec les hommes, **mais dans l'immense majorité des cas, ce sont des femmes qui sont victimes de violences de la part de leur partenaire masculin<sup>2</sup>**.
- ▶ **La violence conjugale fait partie des violences basées sur le genre.** Elle reflète et renforce les inégalités de genre au sein de la société.

**Qu'est-ce que le genre ?** Le mot « sexe » fait référence aux différences biologiques entre mâles et femelles. Le « genre », lui, renvoie aux **différences sociales entre femmes et hommes**, c'est-à-dire aux rôles, comportements, ou encore activités qu'une société considère comme appropriés pour les femmes et les hommes. **Le genre est une construction des relations (inégales ou non) entre les deux catégories sociales que sont les hommes et les femmes.**

1 OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002

2 OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002

- ▶ L'inégalité entre hommes et femmes, les rapports de domination des hommes sur les femmes et l'acceptabilité de la violence contre les femmes font partie des causes des violences conjugales. Les normes sociales et les stéréotypes liés au genre (soumission de la femme au partenaire masculin, vie des femmes davantage contrôlée que celle des hommes, tolérance de la violence masculine, etc.) contribuent au maintien de la violence conjugale. **Il est donc nécessaire de s'interroger sur ces normes et ces stéréotypes et de repenser les rôles masculins et féminins<sup>3</sup>.**
- ▶ Bien que les femmes soient les principales victimes des violences conjugales, ce n'est pas une cause uniquement féminine. **Les garçons et les hommes doivent également se mobiliser dans la lutte contre les inégalités de genre et les violences conjugales.**

## CONSÉQUENCES DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LA SANTÉ<sup>4</sup>

- ▶ **Les violences conjugales** entraînent, à court et long termes, de graves problèmes de santé physique, mentale, sexuelle et reproductive pour les personnes qui en sont victimes tels que :
  - blessures et traumatismes **physiques** (plaies, brûlures, contusions, fractures, infections, lésions cérébrales ou de l'appareil génital, etc.),
  - développement de **pathologies chroniques** (handicaps et invalidités, infections chroniques, infections sexuellement transmissibles, troubles cardio-vasculaires ou intestinaux, dépendance à la drogue ou l'alcool, etc.),
  - **troubles psychosomatiques** (douleurs et fatigue chroniques, maux de tête, courbatures, troubles menstruels ou autres troubles physiques causés par le stress ou l'angoisse),
  - conséquences pour la **santé mentale** (stress, dépression, angoisses, phobies, isolement, comportements autodestructeurs, faible estime de soi, dysfonctionnements sexuels, etc.),
  - conséquences sur la santé **sexuelle et reproductive** (grossesses non désirées, avortements, IST dont le VIH, complications lors de la grossesse, fausses couches, troubles sexuels, etc.)
  - développement de **comportements néfastes pour la santé** (tabagisme, alcoolisme, inactivité physique, prise de risques sexuels, etc.).
- ▶ **La violence conjugale affecte également les enfants.** Elle est associée à des taux plus élevés de mortalité et de maladies chez le nourrisson et l'enfant. Elle engendre également des troubles comportementaux et émotionnels pouvant les amener à commettre des actes violents ou à en être victimes.

## LES VIOLENCES CONJUGALES SONT CONTRAIRES AUX DROITS HUMAINS

- ▶ Les violences conjugales, quelles que soient leurs formes, sont inacceptables et violent de nombreux droits humains fondamentaux, tels que :
  - Le droit à l'égalité et la non-discrimination fondée sur le sexe.
  - Le droit de ne pas être soumis·es à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants.
  - Le droit à la vie et à l'intégrité physique, notamment le droit d'être protégé·e contre la violence.
  - Le droit de jouir du meilleur état de santé possible (le droit à la santé).

3 UNICEF, Digest Innocenti, La violence domestique à l'égard des femmes et des filles, 2000

4 OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002

- ▶ Les violences conjugales sont **toujours inacceptables et la victime n'est jamais coupable**.
- ▶ Il existe de nombreux textes internationaux, régionaux et nationaux relatifs à la violence basée sur le genre ou la violence faite aux femmes. La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le Protocole de Maputo sont des instruments juridiques qui protègent les femmes des violences et rendent ces violences illégales.
- ▶ Certains pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont adopté des législations spécifiques intégrant les violences conjugales, à l'image du Bénin<sup>5</sup>, du Sénégal<sup>6</sup> et du Tchad<sup>7</sup>. D'autres, comme la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali et le Togo n'ont pas de lois spécifiques. Il faut donc renforcer les cadres légaux et/ou leur application en Afrique de l'Ouest et du Centre pour que les violences conjugales soient reconnues comme une violation des droits humains.

## LE CYCLE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Ce qui différencie les violences conjugales d'un conflit ou d'une dispute de couple (pouvant aussi être violente) réside dans leur caractère **cyclique**, alors qu'un conflit se traduit par des événements ponctuels. On parle en effet du **cycle des violences conjugales**<sup>8</sup>.

Le cycle de la violence conjugale peut se diviser en quatre phases :

- **Le développement d'un climat de tension** : tension instaurée par le conjoint à travers des paroles ou des attitudes, notamment sur une prétendue incomptence de la femme. Peur et anxiété de la conjointe qui doute d'elle-même et est persuadée de faire des erreurs.
- **L'agression ou la crise** : acte de violence verbale, physique ou psychologique de la part du conjoint qui entraîne colère, tristesse et sentiment d'humiliation chez la partenaire.
- **La justification** : le conjoint minimise son comportement, se déresponsabilise, met en avant un état de stress ou le manque d'écoute de sa compagne. La partenaire, de son côté, se sent responsable. Elle pense qu'elle doit changer pour que la violence cesse.
- **La réconciliation ou la « lune de miel »** : le partenaire devient attentionné, exprime des regrets et promet de ne plus recommencer. La conjointe est convaincue que son partenaire peut changer. Cette phase permet aux conjoint·e·s de croire que la violence ne surviendra plus, mais les tensions s'accumulent à nouveau et le cycle reprend, avec une intensité et une fréquence de plus en plus importantes.

Dans les contextes où la violence conjugale est banalisée, ce cycle peut être modifié. Le fait que les violences ne soient pas condamnées par la société peut réduire l'étape de réconciliation. L'homme n'a pas à s'excuser ou se justifier et la réconciliation doit se faire d'elle-même car la femme n'a pas d'autre choix (le divorce étant souvent très mal perçu pour la femme).

5 Loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 de la Constitution de la République du Bénin.

6 La loi du 29 janvier 1999 a modifié le code pénal de façon à légiférer spécifiquement sur les violences conjugales.

7 L'article 14 de la Constitution stipule que "l'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'assurer la protection de ses droits dans tous les domaines de la vie privée et publique".

8 Loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 de la Constitution de la République du Bénin.

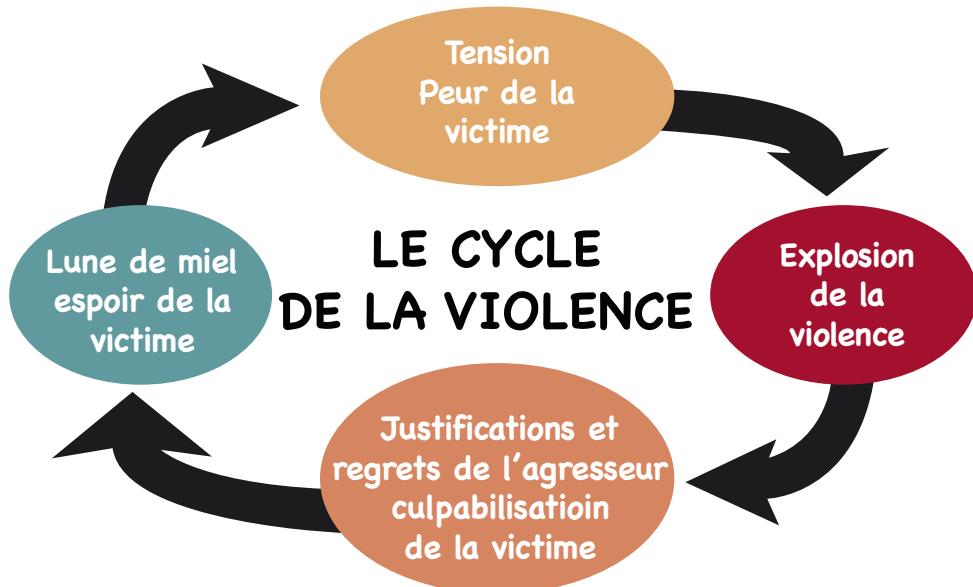


Illustration du cycle de la violence conjugale<sup>9</sup>

## VIOLENCES CONJUGALES ET SITUATION D'EMPRISE : POURQUOI UNE FEMME NE QUITTE-T-ELLE PAS UN HOMME VIOLENT ?

- La violence conjugale enferme les personnes qui en sont victimes dans une relation d'emprise, qui se caractérise par des **cycles rapprochés**, c'est-à-dire des **incidents répétés**, de **gravité croissante**.

La victime de violences conjugales « n'est plus maîtresse de ses pensées [...] et n'a plus d'espace mental à elle. Elle est paralysée, aucun changement ne peut se faire spontanément de l'intérieur ; il faut une aide extérieure pour mettre fin à l'emprise<sup>10</sup>.

- Les violences conjugales, comme la torture, entraînent très souvent la **destruction identitaire des personnes qui les subissent** et l'apparition d'une **situation d'emprise** (prise de pouvoir de l'auteur sur la victime des violences<sup>11</sup>). Bien souvent, la personne victime demeure « **captive** » durant une longue période. Elle est sous le contrôle de l'agresseur, **incapable d'échapper à cette situation**<sup>12</sup>.
- La situation d'emprise, mais aussi la peur de représailles, la  **crainte de ne pas être crue**, la **peur du jugement social** et des **répercussions économiques**, la **volonté de protéger les enfants** ou encore le **manque de connaissance des possibilités judiciaires** empêchent la femme victime de violences conjugales de se soustraire à l'influence d'un partenaire domestique violent<sup>13</sup>.

9 Amnesty Belgique, Article, Qu'est-ce que la violence conjugale ?

10 Marie-France Hirigoyen, Femmes sous emprise – Les ressorts de la violence dans le couple, 2005.

11 Reynaldo Perrone et Martine Nannini, Violences et abus sexuels dans la famille, 2006.

12 Evelyne Josse, "Torture et violence conjugale : une conséquence commune – la destruction identitaire des victimes", causerie régionale sur la prise en charge des femmes victimes de violence, Le Caire (Égypte), MdM, septembre 2009.

13 Manuel sur la prise en charge pluridisciplinaire et intégrée des victimes de violences, MdM, 2008.

# VIOLENCES CONJUGALES : QUE FAIRE QUAND ON Y EST CONFRONTE•E•S ?

- ▶ La violence au sein du couple, et plus particulièrement envers la femme, n'est jamais « normale » ou justifiée et ne doit pas être banalisée. La relation de couple ne garantit pas l'impunité. Les violences conjugales ne doivent pas être acceptées et les auteurs doivent être punis.
- ▶ Quelles que soient les explications et justifications, le seul responsable est l'auteur des violences. Les victimes de violences conjugales ne sont jamais coupables et doivent être aidées et orientées vers les structures compétentes.
- ▶ La première étape est de briser le silence. Se confier n'est pas toujours facile, mais parler des violences conjugales subies à une personne de confiance peut aider la personne victime à surmonter son traumatisme et à être orientée vers les structures compétentes.
- ▶ S'informer et chercher de l'aide auprès des services appuyant les victimes de violences. Il existe des lieux et des personnes vers lesquels se tourner en cas de violences conjugales :
  - services de santé → soins médicaux, soutien psychologique, certificat médical, s'il y a volonté de poursuites judiciaires, etc.
  - services sociaux → refuge, soutien psychologique, numéros verts, etc.
  - associations d'aide aux victimes de violences conjugales (association de femmes juristes, centres d'écoutes, etc.) → accueil, écoute, aide dans la procédure judiciaire, soutien psychologique, etc.

Les victimes de violences conjugales redoutent parfois de demander de l'aide et ne se sentent pas à l'aise auprès de professionnel·le·s de santé. Il est essentiel que les professionnel·le·s de santé soient formé·e·s à l'accueil des victimes de violences conjugales. L'accueil, la confidentialité et l'écoute attentive et sans jugement sont essentiels pour aider les victimes de violences conjugales<sup>14</sup>.

- ▶ **Se protéger : L'accès aux soins, à un suivi psychologique et la sortie de l'isolement sont essentiels pour les victimes de violences conjugales.** Connaître les lieux de refuge, les personnes pouvant fournir un accueil est essentiel pour se protéger de la violence exercée par le partenaire.
- ▶ Être autonome sur le plan économique et social est également un moyen primordial de protection. Les femmes victimes de violences conjugales ayant acquis une certaine indépendance économique auront moins de difficulté à quitter le domicile familial face à un·e conjoint·e violent·e.



## Objectifs éducatifs

### EXERCICE I : MOBILISER LES SAVOIRS ET EXPLORER LES REPRÉSENTATIONS À PARTIR DES EXTRAITS VIDÉO

- ▶ Les participant·e·s auront mobilisé leurs connaissances et exprimé leurs représentations et ressentis relatifs aux violences conjugales.
- ▶ Les participant·e·s seront capables de reconnaître, nommer et expliquer les différentes formes que peuvent prendre les violences conjugales et seront capables de les différencier d'une simple dispute de couple.
- ▶ Les participant·e·s seront interrogé·e·s sur les normes et les stéréotypes associés au genre (notamment les représentations de la masculinité, de la relation de couple, de la compagne idéale) comme facteurs favorisant les violences conjugales.
- ▶ Les participant·e·s seront capables d'expliquer les conséquences des violences conjugales (sur la santé physique, la santé sexuelle et reproductive, la santé mentale et le bien-être social).
- ▶ Les participant·e·s auront pris conscience et seront capables d'expliquer que la violence conjugale est inacceptable, contraire aux droits humains et que la victime n'est jamais responsable de la violence subie.

- ▶ Les participant·e·s seront capables d'expliquer ce qu'il convient de faire et vers qui se tourner lorsqu'on est victime ou témoin de violences conjugales.

## EXERCICE 2 : FAIRE LE LIEN ENTRE LA SÉRIE C'EST LA VIE ! ET LE VÉCU DES PARTICIPANT·E·S

---

- ▶ Les participant·e·s auront fait le lien entre les cas de violences conjugales traités dans la série et les situations réelles rencontrées dans leur vie quotidienne (dans leur entourage, dans leur propre vie de couple).
- ▶ Les participant·e·s auront identifié, dans leur environnement, les personnes ressources et les lieux où il·elle·s peuvent accéder à des services de soutien et de prise en charge des victimes de violences conjugales.
- ▶ Les participant·e·s auront identifié, dans leur contexte de vie, les facteurs favorisant les violences conjugales et les obstacles à la prise en charge des personnes victimes (représentations sociales, poids de l'institution maritale, poids du patriarcat, etc.).
- ▶ Les participant·e·s auront identifié leurs propres stratégies ou absence de stratégies pour se protéger des violences conjugales, prévenir leurs conséquences (situation d'emprise, isolement, conséquences sur la santé, etc.) et recourir à l'aide adéquate.

## EXERCICE 3 : PRENDRE DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES ET IDENTIFIER DES STRATÉGIES D'ADAPTATION

---

- ▶ Les participant·e·s seront capables de faire des choix éclairés et de se protéger (ou de protéger un tiers), en cas de violences conjugales : briser la loi du silence et se confier à une personne de confiance, recourir à l'aide de professionnel·le·s, dans les structures de santé et/ou de soutien.
- ▶ Les participant·e·s seront capables de soutenir et d'accompagner une personne victime de violences conjugales : écouter la personne, ne pas minimiser ce qu'elle a subi, signaler la violence, orienter la personne vers les structures de santé et/ou de soutien compétentes.
- ▶ Les participant·e·s auront amélioré leur capacité à s'affirmer et à refuser les menaces, les intimidations, les tentatives d'isolement et les rapports sexuels non désirés dans le cadre de leur couple.
- ▶ Les participant·e·s auront amélioré leur capacité à respecter les droits fondamentaux de leur conjoint·e dans leur vie de couple.
- ▶ Les participant·e·s auront proposé des actions d'amélioration réalistes pour prévenir et lutter contre les violences conjugales dans leur couple/environnement.
- ▶ Les participant·e·s auront amélioré leur sentiment d'efficacité personnelle pour refuser les violences conjugales et avoir des relations de couple saines et apaisées.



# Pour accompagner l'animation

## Exercice 1

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION PRÉSENTÉE DANS L'EXTRAIT VIDÉO

Touli, mari possessif et violent, fait vivre un enfer à sa femme Magar. Lorsqu'elle se rend à l'hôpital pour un bras cassé, elle refuse l'aide que lui propose Dr Moulaye. Cependant, fatiguée par les coups, le harcèlement et les humiliations qu'elle subit quotidiennement, Magar finit par se réfugier chez ses parents, avec ses filles. Malheureusement, elle n'y trouve pas le soutien espéré et son père la renvoie auprès de son mari. Une fois rentrée, Touli ne la laisse pas travailler au centre de santé et l'enferme à la maison. Magar va finalement profiter de l'emprisonnement de son mari pour sortir du cycle de la violence dans laquelle elle se trouvait. Après toutes ces années passées à endurer la violence, elle décide de s'engager en faveur des droits des femmes et des filles. Elle crée alors l'Association Caro pour y recevoir et conseiller les femmes victimes de violences basées sur le genre.

### ÉTUDE DE CAS – EXEMPLES DE QUESTIONS EN LIEN AVEC L'EXTRAIT VIDÉO

- ▶ Que se passe-t-il dans l'extrait que nous venons de voir ? Qui sont les personnages ? Que pouvez-vous dire de la situation que vit Magar ?
  - **Réponse :** Cet extrait est centré autour du personnage de Magar et de sa relation avec son mari Touli. Magar est battue, maltraitée, menacée, enfermée par Touli : **elle subit des violences conjugales**. Elle cache sa situation aux professionnel·le·s de santé qui lui proposent une aide. Elle essaie ensuite de fuir son mari et de se réfugier auprès de ses parents, mais ne reçoit pas le soutien espéré. Elle parvient finalement à s'en sortir et crée son association de lutte contre les violences basées sur le genre.
  - L'extrait fait intervenir l'entourage de Magar : son mari, ses filles, ses parents, sa belle-tante Rokoba, son amie Badiène et les professionnel·le·s de santé.
  
- ▶ Comment appelle-t-on ce type de violences au sein d'un couple ?
  - **Réponse :** Il s'agit de **violences conjugales**. Ces violences peuvent être physiques, psychologiques, sexuelles ou encore économiques et sont exercées au sein d'un couple (marié ou non). Les violences conjugales se différencient de simples disputes de couple par leur répétition et par la domination, l'emprise d'une personne sur une autre. → Cf Messages clés p.1
  
- ▶ Que pensez-vous de l'attitude de Touli ? A-t-il de « bonnes raisons » de battre et de maltriter sa femme ? Que pensez-vous de l'attitude de Magar vis-à-vis de son mari ?
  - **Réponses possibles :** Touli est un mari jaloux, possessif et violent qui veut que sa femme soit soumise. Il n'hésite pas à frapper et enfermer Magar. Lorsqu'elle fuit chez ses parents, Touli va la chercher et tente de la reconquérir pour la dominer à nouveau.

Il n'existe pas de « bonnes raisons » de violenter sa femme. La victime de violences conjugales **n'est jamais coupable** et aucun acte ne peut légitimer le recours à la violence dans un couple.

► Pouvez-vous citer les différentes formes de violences subies par Magar ?

- **Réponses :** Elle est menacée, frappée, enfermée. Dans son journal intime, elle parle des coups, des injures et des humiliations. Elle dit plusieurs fois qu'elle craint son mari. Elle a peur qu'il finisse par la tuer. Elle est surveillée (elle n'est pas autorisée à se rendre seule à l'hôpital). Ces différentes situations montrent qu'elle subit à la fois des violences :
  - ▷ **physiques** (il la frappe, la gifle, lui tord le bras et la traîne par terre) ;
  - ▷ **psychologiques** (il la menace, l'enferme ; elle dit avoir peur de lui).
- Les violences conjugales ne sont pas uniquement physiques ou psychologiques. Elles peuvent être sexuelles (viol conjugal) ou économiques (interdiction de travailler, interdiction de dépenser sans l'autorisation du/de la conjoint·e, etc.). En général, ces différentes formes de violences coexistent. → Cf **Messages clés p.1**

► En vous basant sur l'extrait vidéo, quelles sont (peuvent être) les conséquences de ces violences conjugales ?

- **Réponse :** Magar a le bras cassé et des contusions (→ impact sur la santé physique). Dans son journal, elle dit avoir peur que Touli finisse par la tuer (→ la mort peut être une conséquence des violences conjugales). Même lorsqu'elle n'est plus avec Touli, Magar révèle qu'elle le voit partout (→ l'angoisse, la peur et l'anxiété sont des conséquences des violences conjugales).Les violences conjugales subies de manières répétées, et sur le long terme, peuvent également avoir d'autres conséquences. → Cf **messages clés p.2**

► Selon vous, les violences subies par Magar ont-elles un impact sur ses filles ? Quelles peuvent être les conséquences des violences conjugales sur les enfants ?

- Réponse :** Les enfants sont témoins des violences → anxiété, peur, tristesse, incompréhension.  
**La violence conjugale affecte également les enfants.** Elle est associée à des taux plus élevés de mortalité et de maladies chez le nourrisson et l'enfant. Elle engendre également des troubles comportementaux et émotionnels (isolement social, difficultés scolaires, cauchemars, état de stress post-traumatique, etc.) pouvant les amener à commettre des actes violents ou à en être victimes.

► Que découvre Rokoba lorsqu'elle se trouve chez Magar et Touli (en lisant le journal intime et en discutant avec la voisine) ? Comment réagit-elle ? Que pensez-vous de la remarque : « s'il la corrige, c'est qu'elle le mérite » ? Que pensez-vous de son attitude ? Qu'aurait-elle pu faire ?

- **Réponses possibles :** En fouillant dans la chambre de son neveu et de sa femme, Rokoba tombe sur le journal intime de Magar dans lequel elle raconte son quotidien de femme battue. Rokoba semble très intéressée par ce qu'elle découvre, mais cela ne change en rien son attitude envers Magar. De même, lorsque la voisine l'informe des coups et cris qu'elle entend fréquemment, Rokoba ne semble ni étonnée, ni choquée. Elle considère cette violence comme « **normale/banale** ». Elle fait comprendre à la voisine que cela ne la regarde pas car c'est « **une affaire privée** ». Rokoba estime même que Touli doit avoir de bonnes raisons de battre Magar.

Rappelons que, même au sein d'un couple, **la violence n'est jamais « normale » ou justifiée**. La relation de couple ne garantit pas l'impunité. Les violences conjugales ne doivent pas être acceptées et les auteurs doivent être punis. **Le seul responsable est l'auteur des violences.**

Rokoba n'apporte aucun soutien à Magar. Au contraire, elle aide Touli à surveiller ses faits et gestes et renforce l'emprise qu'il a sur sa femme. Rokoba aurait pu lui proposer son aide ou parler à son neveu. Lorsque l'on est témoin de violences conjugales, on peut : écouter, orienter/accompagner vers des structures de santé ou des associations de prise en charge de victimes de violences, conseiller des numéros verts, informer sur les possibilités de refuge, etc. → Cf messages clés p.4

- ▶ **Lorsqu'elle se trouve à l'hôpital, quelle est la raison que donne Magar pour son bras cassé ? Est-ce la vraie raison ? Que disent les professionnel·le·s de santé ? Pourquoi Magar ne dit-elle pas la vérité ?**
  - **Réponse possible :** Magar se rend au centre de santé pour une douleur au bras. Elle prétend qu'elle s'est blessée en tombant dans l'escalier. L'examen révèle une fracture. Mais selon l'infirmier, une telle fracture ne peut être liée à une chute. Au vu des hématomes, il pense qu'elle a été causée par une torsion du bras. Cependant Magar insiste. Malgré la main tendue par les professionnel·le·s de santé, elle refuse de révéler les violences qu'elle subit de la part de son mari. Les violences conjugales se déroulent dans la sphère privée et sont souvent tuées/cachées.
  - **Les raisons pouvant expliquer le silence :** la honte, le sentiment de culpabilité ou l'espoir d'un changement → Il est très difficile pour une victime de violence conjugale de briser le silence et de sortir, seule, de l'emprise de son partenaire et du cycle de la violence. Mais il est important de pouvoir se confier et aller chercher de l'aide, notamment auprès des professionnel·le·s de santé. → Cf messages clés p.4
- ▶ **Que fait Magar pour échapper à la violence de Touli ? Qu'en pensez-vous ? Est-ce efficace ?**
  - **Réponses possibles :** Magar a le courage de quitter le domicile conjugal pour se protéger de son mari. Elle fuit avec ses filles et va chercher du soutien auprès de ses parents → C'est une réaction normale et saine de vouloir se protéger. Il est bon de chercher de l'aide et de parler à une personne de confiance lorsque l'on est victime de violences conjugales. Cela permet de briser le silence et, dans son cas, d'échapper pour un temps à la violence de Touli. On la voit sourire et discuter avec ses amies. Mais ses parents l'obligent à retourner auprès de son mari. La fuite de Magar est efficace dans un premier temps, mais pas sur le long terme. Ses parents n'étaient peut-être pas les bonnes personnes pour lui apporter de l'aide.
- ▶ **Que pensez-vous de l'attitude des parents de Magar ? En quoi pouvez-vous dire qu'ils jouent (ou ne jouent pas) leur rôle pour protéger leur fille ?**
  - **Réponse :** Les parents de Magar n'apportent pas de soutien à leur fille et ne la protègent pas des violences de son mari. Ils banalisent les violences subies : « supporte ma fille, supporte en tant que femme ». Ils ne veulent pas qu'elle quitte le domicile conjugal ; ils ne veulent pas qu'elle divorce. Magar accuse même son père d'avoir fait d'elle une victime.

► Selon vous, qu'aurait pu faire Magar pour se protéger des violences de Touli ? Que faut-il faire lorsque l'on est victime de violences conjugales ? Auprès de qui peut-on chercher du soutien ?

- **Réponse possible :** Magar aurait pu se confier aux professionnel·le·s de santé qui l'auraient orientée vers un soutien psychologique et/ou une association d'aide aux personnes victimes de violence. Le Dr Moulaye dit avoir déjà fait face à ce genre de situation et lui a tendu la main.

Le premier défi pour les victimes de violence conjugale est de « **briser la loi du silence** ». Se confier à des personnes de confiance constitue une étape essentielle. Cela permet de trouver une écoute et un soutien extérieur, de sortir de l'isolement et de la relation d'emprise.

Il n'est pas toujours facile de se confier à des proches. Les victimes de violences conjugales peuvent également **trouver du soutien auprès des associations venant en aide aux femmes victimes de violences, des numéros verts et des professionnel·le·s de santé**. Ils peuvent offrir une écoute et prendre en charge les blessures physiques et psychologiques. Les associations accueillent, écoutent et conseillent les victimes de violence. Elles peuvent notamment les accompagner dans le processus judiciaire. **L'accès aux soins, à un suivi psychologique et la sortie de l'isolement sont essentiels pour les victimes de violences conjugales.**

**Il est aussi important que les personnes victimes de violence conjugale trouvent des stratégies leur permettant de se protéger et notamment d'identifier des lieux où elles pourront être en sécurité** si elles doivent fuir le domicile conjugal. Connaître les lieux de refuge ou des personnes pouvant fournir un accueil est essentiel pour se protéger de la violence exercée par le·la partenaire.

► Quels sont les points forts/ressources de Magar ? Quels sont les obstacles auxquels elle fait face ?

- **Réponses possibles :**

**Ressources** : Magar n'est pas totalement isolée. Elle peut compter sur le soutien de Badiène et des professionnel·le·s de santé (Yaye et Dr Moulaye) → ami·e·s, professionnel·le·s de santé.

**Obstacles** : (1) les représentations et les normes sociales → banalisation et « normalisation » des violences au sein du couple ; (2) les inégalités de genre et notamment la place de la femme dans le couple et le devoir d'obéissance au mari et au père ; (3) les parents de Magar pour lesquels il est socialement plus acceptable d'être mariée et battue que de divorcer. La norme sociale voudrait qu'elle soit une « bonne épouse », c'est-à-dire une femme soumise → Rokoba décrit la femme parfaite comme celle qui répond à « tous les besoins ménagers, culinaires et physiques » de son mari ; (4) le caractère privé, intime des violences conjugales et (5) l'absence d'association de soutien aux femmes victimes de violences à Ratanga.

► Quel est le but de l'association créée par Magar ? L'association vous semble-t-elle utile ? À la fin de l'extrait, pour quelle raison la jeune femme se rend-elle à l'association ? Comment est-elle accueillie ?

- **Réponse :** L'Association Caro accueille, écoute et accompagne les femmes victimes de violences. Elle leur permet de se sentir comprises, écoutées, respectées et soutenues. Une telle association aurait pu aider Magar.

Une jeune femme se rend à l'Association Caro pour parler des violences sexuelles que lui fait subir son mari. Elle est écoutée sans jugement et soutenue par Magar, qui promet de lui venir en aide. Magar reconnaît la femme en tant que victime car elle met des mots sur la violence subie : le **viol conjugal**. Elle apporte un soutien moral et potentiellement un accompagnement social et juridique.

- Lorsque Magar crée son association, l'administrateur lui répond « vous voulez monter les femmes contre les hommes ». Qu'en pensez-vous ? Est-ce que les hommes ont un rôle à jouer dans la lutte contre les violences faites aux femmes ? De quelle manière peuvent-ils s'impliquer ?
- **Réponses possibles :** Les hommes sont les bienvenus dans l'association. En effet, une implication des garçons et des hommes est essentielle pour mettre fin aux violences faites aux femmes → concrètement, ils peuvent s'impliquer dans des associations de lutte contre les violences faites aux femmes ; remettre en question les inégalités de genre et les rôles assignés aux hommes et aux femmes (dans le foyer, à l'école, etc.).
- Que pouvez-vous dire de l'histoire et du parcours de Magar tout au long de l'extrait ? Comment a-t-elle réussi à s'en sortir ? Qu'en pensez-vous ?
- **Réponses possibles :** Après plusieurs épreuves, Magar parvient à passer du statut de victime de violences conjugales à celui de femme libre et engagée. Pour se reconstruire, elle crée sa propre association. Elle devient plus forte, décide de divorcer et s'affirme face à son père. Elle a pris sa vie en main et incite à ne pas considérer les violences conjugales comme une fatalité.



## Exercice 2

LIEN ENTRE LA SÉRIE (**AILLEURS**) ET LE VÉCU DES PARTICIPANT·E·S (**ICI**)

### EXEMPLES DE QUESTIONS

---

- ▶ Dans votre vie, avez-vous déjà vécu des situations similaires à celles de la vidéo (ou connaissez-vous des personnes qui ont vécu de telles situations) ? → exemples : *subir ou être témoin de violences conjugales ; refuser une aide pour sortir de l'engrenage des violences au sein de votre couple ; fuir le domicile ou chercher du soutien pour vous protéger ; faire face aux pressions de l'entourage qui minimisent la violence conjugale ; apporter du soutien à des personnes victimes de violences conjugales* ; etc.
- ▶ Comment avez-vous vécu cette situation ? Comment avez-vous réagi ? Quelles ont été les conséquences ? Qu'est-ce qui vous a aidé (ou aurait pu vous aider) ?
- ▶ Avant de participer à cette causerie, étiez-vous capables d'identifier une situation de violence conjugale ? (*Différence entre dispute de couple et violence conjugale, cycle de la violence conjugale, etc.*). Désormais, sauriez-vous reconnaître un cas de violences conjugales ?
- ▶ Pensez-vous que c'est un problème que rencontrent de nombreux couples dans votre communauté/entourage ? Selon vous, la violence conjugale est-elle considérée comme « acceptable » dans votre communauté ?
- ▶ Avant la vidéo, aviez-vous conscience des conséquences de la violence conjugale ? (*Blessures physiques, problèmes psychologiques, état de stress, impossibilité de s'opposer à la personne violente, etc.*)
- ▶ Les informations reçues ont-elles modifié votre perception de la violence au sein des couples ?
- ▶ Dans votre environnement, existe-t-il des structures ou des associations sensibilisant les communautés aux violences conjugales et venant en aide aux femmes qui subissent ces violences ? Où les victimes de violences peuvent-elles trouver de l'aide ?
- ▶ La lutte contre les violences conjugales nécessite l'implication des hommes : qu'en pensez-vous ? Est-ce une réalité ici pour vous ?

## REPRÉSENTATIONS – ÉCHANGER AUTOUR DES IDÉES-RECUES

---

### Proposition d'affirmations :

- ▶ « *Si une femme subit des rapports sexuels forcés dans le cadre de son mariage, c'est un viol* »  
Il s'agit alors d'un viol conjugal. Même dans le cadre du mariage, nul n'a le droit d'abuser du corps d'autrui. Bien que le viol conjugal demeure globalement tabou, notamment en Afrique de l'Ouest et du Centre, de nombreuses associations, comme l'Association des juristes maliennes, demandent son inscription dans la loi<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> L'application de la CEDEF, Rapport alternatif au 6ème et 7ème périodique du gouvernement du Mali, Groupe de travail sur les droits humains, notamment ceux des femmes, Juin 2016.

## ► « Si un homme bat sa femme, c'est qu'elle le mérite »

Aucune attitude, ni aucune action ne justifient un acte violent. La personne qui agresse est la seule responsable de ses actes. Le mariage ne garantit pas l'impunité et ne donne pas le droit au mari de battre et maltraiter sa femme. La Convention sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (CEDEF), le Protocole de Maputo et de nombreuses législations nationales condamnent les violences subies, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée.

## ► « Les enfants sont affecté·e·s par la violence, même lorsqu'ils ou elles ne sont pas directement la cible »

Même lorsqu'il·elle n'est pas la cible, l'exposition d'un·e enfant à la violence conjugale constitue une forme de mauvais traitement psychologique et peut compromettre sa sécurité et son développement. Les enfants exposé·e·s à la violence sont plus susceptibles de présenter un ensemble de séquelles (anxiété, stress, reproduction des comportements violents, etc.), qui peuvent persister à l'âge adulte<sup>16</sup>.

## ► « Il est facile pour une femme de quitter son mari violent »

Les raisons qui expliquent la difficulté pour une femme de quitter son mari sont nombreuses :

- ▷ situation d'emprise/domination du mari sur sa femme<sup>17</sup>,
- ▷ peur des représailles,
- ▷ espoir de changement du conjoint,
- ▷ absence de lieu de refuge,
- ▷ choix calculé pour protéger les enfants,
- ▷ absence de revenus pour subvenir à ses propres besoins,
- ▷ stigmatisation sociale.

## ► « Les violences conjugales sont de simples disputes de couple »

Les violences conjugales ont des caractéristiques spécifiques qui sont très éloignées de celles des disputes de couple. La dispute de couple est l'expression d'un désaccord entre deux personnes dans un rapport égalitaire et qui peut se manifester avec de la colère ou de l'agressivité. Les violences conjugales sont marquées par un rapport de force inégal, la peur, l'isolement et l'emprise d'un·e partenaire sur l'autre. Elle se répète souvent avec des actes de plus en plus violents.

## ► « Les victimes de violences conjugales peuvent difficilement trouver de l'aide »

En général, les violences conjugales conduisent à l'isolement de la victime. Mettre fin à la situation d'emprise, briser la « loi du silence » et stopper l'impunité du partenaire violent sont particulièrement délicats. Les victimes devraient pouvoir trouver du soutien auprès de professionnel·le·s de santé, d'associations spécialisées ou de numéros verts. Mais dans certains contextes, ces soutiens sont très rares.

## ► « Les violences conjugales sont un problème d'ordre privé et doivent se régler au sein de la famille »

Même si elles se passent dans la sphère privée, les violences conjugales restent une violation des droits humains fondamentaux. Les actes violents commis dans un contexte conjugal sont contraires au droit international. Les violences conjugales sont un problème d'ordre social. Penser que c'est un problème privé condamne les victimes à l'isolement et perpétue les violences.

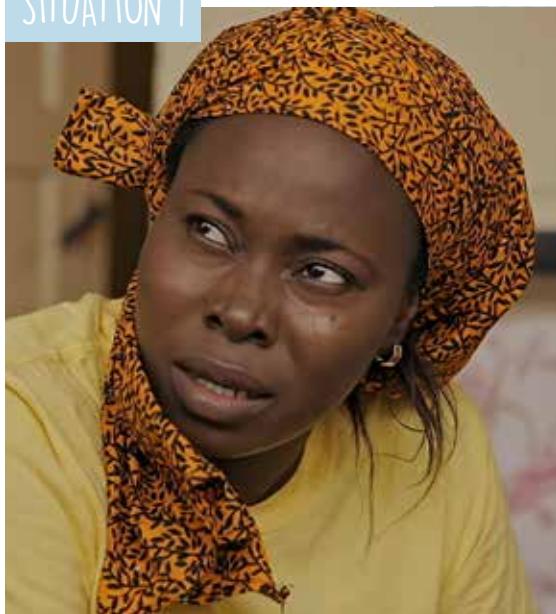
16 Institut National de Santé Publique du Québec, Mythes et réalités, Violences conjugales

17 Marie-France Hirigoyen, Femmes sous emprise - Les ressorts de la violence dans le couple, 2005

# Exercice 3

## CARTES SITUATIONS

SITUATION 1



« Mon mari est rentré énervé du travail. J'ai essayé de l'éviter, car je sais de quoi il est capable dans ces moments-là.

Il a trouvé que le ménage était mal fait. Il m'a insultée et m'a encore battue.

Je n'en peux plus...»

Que dois-je faire ?

### DÉCISIONS POSSIBLES

1 Je ne fais rien. Mon mari devait être stressé par son travail et c'est vrai que le ménage n'était pas très bien fait. Je suis fatiguée des coups et des injures, mais je n'ai pas d'autres solutions. Je ne vais quand même pas quitter mon mari.

2 Je suis terrorisée. Mon mari va finir par me tuer. Je prépare mes affaires en cachette et je vais chez ma sœur pour être en sécurité. Je ne peux pas rester au même endroit que lui.

3 Cette fois c'est trop ! Je ne peux plus supporter les coups de mon mari. Je contacte une association qui vient en aide aux femmes victimes de violences, j'ai besoin de soutien !

4 Autre stratégie?

### CONSÉQUENCES POSSIBLES

→ Il s'est excusé avant de se coucher, mais a recommencé les jours suivants. Je vis constamment dans la peur et je ne sors plus de chez moi. C'est un cauchemar.

→ Quand elle a vu mes larmes et les traces de coups, ma sœur a compris. Elle m'a dit que je pourrais toujours trouver refuge chez elle. Elle parlera aussi à son mari pour qu'il essaie d'intervenir. J'ai pu me reposer un peu, mais sa maison est trop petite et je ne peux pas rester longtemps. Je retourne donc chez moi, la peur au ventre.

→ J'ai été accueillie et écoutée. Je me suis enfin sentie comprise et soutenue. L'équipe m'a orientée vers une assistante sociale. Deux personnes m'ont accompagnée chez le médecin pour attester de mes blessures. Je ne sais pas si je vais porter plainte, mais je suis fière d'avoir été capable d'aller chercher de l'aide et de briser le silence.

## SITUATION 2



« Je suis très amoureux de ma copine, mais elle n'en fait qu'à sa tête. Mes parents m'ont dit que je devais me faire respecter davantage.

J'ai déjà été obligé de la menacer pour qu'elle m'obéisse. Mais ce soir, je la trouve au téléphone avec un ami et j'apprends qu'elle doit dîner avec lui demain.

Cela me met très en colère. »

## Que dois-je faire ?

### DÉCISIONS POSSIBLES

- 1 Je lui prends le téléphone des mains et je raccroche. Je la préviens que je ne veux plus qu'elle parle à un homme sans mon autorisation. Je confisque son téléphone et menace de la frapper si elle continue à me désobéir

- 2 Je lui demande qui est cet ami. Je suis jaloux, mais je décide de lui faire confiance. Elle ne m'interdit pas de voir mes copines, alors pourquoi je refuserais qu'elle voit ses amis. Nous sommes jeunes et je ne veux pas reproduire la relation inégalitaire de mes parents.

- 3 Je lui prends le téléphone des mains et l'écrase par terre en l'insultant. Face à ses protestations, je m'énerve et je lui donne un coup de poing.

- 4 Autre réaction ?

### CONSÉQUENCES POSSIBLES

→ Le lendemain ma copine m'a quitté. Je me suis excusé, mais elle a répondu qu'elle n'accepterait jamais un copain dominateur et violent. Je l'aimais et je n'aurais jamais dû écouter mon entourage.

→ Elle voit bien que je suis jaloux et me rassure en me disant que ce n'est qu'un ami d'enfance. Nous avons beaucoup discuté ce soir-là et nous nous sommes promis de fonder notre couple sur l'égalité et la confiance. Aujourd'hui, je suis heureux et fier de ce que nous sommes devenu·e·s.

→ Je m'en veux sur le coup mais le mal est fait. Elle n'est plus la même. Je sens qu'elle a peur de moi et pleure souvent. Je n'arrive pas à retenir ma colère. Je n'aime pas ce que je suis devenu. Je n'aime pas ce que notre couple est devenu.

### SITUATION 3



« Depuis plusieurs semaines, j'entends des cris, des coups et des pleurs chez mes voisins.

La voisine n'a pas l'air en forme. Elle ne sort presque plus et cache des hématomes sur son visage.

Je me pose de plus en plus de questions... »

## Que dois-je faire ?

### DÉCISIONS POSSIBLES

- 1 Je ne fais rien. Une femme doit savoir endurer les pires moments et être patiente avec son mari. En plus, le voisin a une bonne situation. Il est toujours charmant et cela m'étonnerait qu'il batte sa femme. De toute manière, cela ne me regarde pas.
- 2 Je suis persuadée que mon voisin bat sa femme. J'attends qu'il soit parti et je vais voir ma voisine pour lui dire que j'ai compris sa situation et qu'elle peut venir me parler.
- 3 Je ne peux pas rester sans rien faire. Je vais voir ma voisine pour lui apporter mon soutien. Après notre conversation, je lui propose de l'accompagner pour rencontrer une association d'aide aux femmes battues.
- 4 Autre décision ?

### CONSÉQUENCES POSSIBLES

- La voisine a fini par mourir sous les coups de son mari. Je m'en veux terriblement d'avoir été aussi aveugle et je me sens coupable de ne pas l'avoir aidée.
- La voisine est venue me parler. Elle a pu se confier et s'est sentie comprise. Nous avons cherché un numéro vert pour les femmes victimes de violence. Elle pourra ainsi être aidée par des personnes compétentes.
- Grâce au soutien de l'association, elle a pu quitter son mari et se reconstruire. Aujourd'hui, elle sensibilise les femmes et les hommes du quartier aux violences conjugales. Je suis fière d'avoir pu l'aider.

## SITUATION 4



« Comme souvent, mon mari m'a battue.

D'habitude, il attend que les enfants soient couché·e·s, mais cette fois la tension était trop forte.

Les enfants étaient effrayé·e·s et n'ont pas pu dormir cette nuit-là.

Je veux vraiment les protéger... »

## Que dois-je faire ?

### DÉCISIONS POSSIBLES

**1** Je couche les enfants avant que mon mari ne rentre et je cache mes blessures. Je m'arrange pour qu'il·elle·s ne se rendent compte de rien.

**2** Je ne peux rien faire. De toute manière, c'est moi qui suis battue. Tant qu'il ne les frappe pas, je n'ai pas à m'inquiéter. Et puis, les enfants doivent comprendre que la vie de couple n'est pas toujours facile.

**3** J'ai vraiment peur que mon mari finisse par frapper nos enfants. Je décide donc de partir et nous trouvons refuge auprès d'une personne de confiance (parents, frères et soeurs, ami·e·s). C'est le seul moyen de les protéger.

**4** Autre décision ?

### CONSÉQUENCES POSSIBLES

→ Malgré mes précautions, les enfants ont entendu les cris et ont subi ce climat de violence. À l'école, mon fils ne parle presque pas et ne joue pas avec les autres enfants. Ma fille fait des cauchemars toutes les nuits. Je n'ai pas su les protéger...

→ Mes enfants se sont construits dans la violence et la reproduisent. Aujourd'hui, mon fils ne respecte pas les femmes et je crois que ma fille est battue par son mari. J'en ai fait une victime. Si seulement j'avais réalisé toutes les conséquences...

→ Cela n'a pas été facile de démarrer une nouvelle vie, mais mes enfants ne sont plus exposé·e·s à la violence. Je suis fière d'avoir été capable de les protéger.

## AUTRE SITUATION POSSIBLE (à choisir/adAPTER EN FONCTION DU CONTEXTE)



DÉCISIONS POSSIBLES

CONSÉQUENCES POSSIBLES

1



2



3



4



# Synthèse & conclusion

Au-delà de la causerie éducative...

## TOUR DE TABLE

---

- ▶ Quelle est l'idée principale que vous retiendrez de cette causerie éducative ?
- ▶ Pouvez-vous citer une action (individuelle ou collective) que vous pourriez/souhaiteriez mettre en place pour :
  - ➔ Améliorer l'information de tou·te·s (hommes, femmes, professionnel·le·s de santé, leaders communautaires, forces de l'ordre, etc.) sur les violences conjugales (conséquences physiques, psychologiques, sociales ; cadre légal, etc.).
  - ➔ Encourager l'implication des garçons et des hommes dans la prévention et la lutte contre les violences conjugales.
  - ➔ Améliorer l'accès des femmes victimes de violences conjugales à des hébergements temporaires et à une prise en charge médicale, psychologique et judiciaire.
- ▶ Suite à cette causerie éducative, quel(s) message(s) souhaiteriez-vous transmettre à :
  - ➔ Un homme qui bat sa conjointe ?
  - ➔ Une femme qui subit des violences conjugales ?

## INDIVIDUELLEMENT

---

- ▶ Si vous le souhaitez, vous pouvez également définir, pour vous-même, des objectifs de changement : « *aborder la question des violences conjugales avec mon mari/ma femme ou au sein de ma famille* », « *en discuter avec mes ami·e·s...* », « *aller me renseigner auprès d'une association de lutte contre les violences conjugales/violences faites aux femmes* », « *accompagner mon amie victime de violences conjugales auprès d'une association, dans un centre de santé*», etc.).

# Évaluation de la causerie éducative<sup>18</sup>

1. Quel âge avez-vous ? .....
2. Quel est votre sexe ?  Femme  Homme
3. Où habitez-vous (nom de la ville ou du village) ? .....
4. Suivez-vous la série télévisée *C'est la vie !* ?  Oui  Non
5. Si oui, avez-vous vu :  La saison 1  La saison 2  La saison 3

Le questionnaire suivant est à donner aux participant·e·s avant et après la causerie éducative afin d'évaluer l'évolution de leurs connaissances et de leur sentiment d'auto-efficacité<sup>19</sup> :

6. Selon vous, qu'est-ce que la violence conjugale ?  
.....  
.....
7. Quelles sont les différentes formes que peut prendre la violence conjugale ?  
.....  
.....
8. Selon vous, est-il normal qu'un homme batte sa femme si elle n'obéit pas ?  
 Oui  Non  
Pourquoi ? .....
9. Lisez attentivement les phrases ci-dessous, puis indiquez votre degré de confiance à accomplir ces actions en entourant le chiffre correspondant.
  - ▶ 0 signifie : « Je suis tout à fait sûr·e que je n'y arriverai pas ».
  - ▶ 5 signifie : « Je suis tout à fait sûr·e que je réussirai ».

Entourez le chiffre correspondant à votre réponse :

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Je suis capable d'aller chercher de l'aide auprès d'agents de santé ou d'associations pour me protéger des violences conjugales. | 0    1    2    3    4    5 |
| <input type="checkbox"/> Je suis capable d'aider une personne victime de violences conjugales   | 0    1    2    3    4    5 |
| <input type="checkbox"/> Je suis capable d'aborder la question des violences conjugales au sein de mon couple ou de ma famille.                           | 0    1    2    3    4    5 |
| <input type="checkbox"/> Je suis capable d'informer/sensibiliser les autres membres de la communauté aux violences conjugales.                            | 0    1    2    3    4    5 |

<sup>18</sup> Préciser que cette évaluation est anonyme et qu'il est important de répondre sincèrement pour permettre d'évaluer la qualité de la causerie. Ne pas hésiter à écrire que l'on ne sait pas ou que l'on ne se sent pas capable.

<sup>19</sup> La version PDF de l'évaluation intègre, sur un même document, les questionnaires à remplir avant (au recto) et après la causerie (au verso). Il peut être distribué en début de séance (utilisation du recto), puis conservé par les participants jusqu'à l'issue de la causerie pour l'évaluation finale (utilisation du verso).

## À RETENIR !

- ▶ La violence conjugale renvoie aux différentes formes de violences exercées au sein d'un couple par l'un·e des 2 partenaires (qu'ils soient mariés ou non).
- ▶ Les violences conjugales sont dangereuses et souvent mortelles. En plus des blessures physiques, elles provoquent bien souvent des troubles psychologiques, un isolement social et une dépendance économique.
- ▶ Les violences conjugales se différencient d'une simple dispute de couple par la répétition des violences (on parle du cycle de la violence conjugale), leur effet destructeur et la volonté de dominer l'autre.
- ▶ Bien que certaines femmes puissent être violentes dans leurs relations avec les hommes, dans l'immense majorité des cas, ce sont des femmes qui sont victimes de violences de la part de leur partenaire masculin.
- ▶ Les violences conjugales font partie des violences basées sur le genre. Elles reflètent et renforcent les inégalités de genre au sein de la société.
- ▶ Les violences conjugales sont contraires aux droits humains. De nombreux textes internationaux, régionaux ou nationaux les condamnent.
- ▶ La violence conjugale n'est jamais « normale » ou justifiée et ne doit pas être banalisée. Elle est toujours inacceptable et les auteurs doivent être punis.
- ▶ Le seul responsable est l'auteur des violences. Les victimes de violences conjugales ne sont jamais coupables.
- ▶ Les personnes ayant subi des violences conjugales ont besoin de sortir de leur isolement et de « briser la loi du silence ».
- ▶ Les victimes de violences conjugales ont besoin d'écoute, de soins médicaux, de conseils, de lieux de refuge et d'un soutien psychologique et judiciaire.
- ▶ Il est fondamental de renforcer l'autonomie des femmes, notamment financière, et l'engagement des hommes dans la lutte contre les inégalités de genre et les violences conjugales.
- ▶ La formation des professionnel·le·s de santé et des forces de l'ordre à l'accueil et à la prise en charge des personnes victimes de violences conjugales est essentielle.



